



COALITION LA CULTURE

LE CŒUR DU QUÉBEC

POUR LA CULTURE :

Cinq propositions pour une Politique économique
adaptée aux arts et à la culture

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

I. LA COALITION LA CULTURE, LE CŒUR DU QUÉBEC.....	4
Des besoins criants en ressources financières	4
II. CINQ RECOMMANDATIONS POUR LES ARTS ET LA CULTURE	5
III. ÉTUDE ÉCONOMIQUE	9
Résumé	10
Avant-propos	11
Notes méthodologiques	11
Introduction	13
1. La culture : un secteur unique et stratégique dont l'importance dépasse largement les seules réalités marchandes des industries culturelles	14
2. Économie de la culture : évidences statistiques	16
3. Le cadre politique doit faire valoir un engagement beaucoup plus ferme pour un secteur plus stable et moins précaire	19
4. Cinq recommandations pour les arts et la culture	21
5. Annexe 1 : Tableaux et figures	23
6. Annexe 2 : Note méthodologique – Classification des industries culturelles	34

I. LA COALITION LA CULTURE, LE CŒUR DU QUÉBEC

Lancée en février 2017, la Coalition La culture, le cœur du Québec (CCCQ) regroupe 44 organismes, représentant 150 000 artistes, artisans et travailleurs culturels de tous les secteurs des arts et de la culture du Québec. Elle a pour but de faire connaître et de promouvoir le secteur artistique et culturel. Elle revendique, pour contribuer à réaliser la Politique culturelle du Québec, la mise en place d'actions concertées entre les instances de la culture, de l'emploi et de l'éducation afin de soutenir les ressources humaines des arts et de la culture. Elle souhaite que le rôle des arts et de la culture soit pleinement reconnu et que ceux-ci soient soutenus à la mesure de leur importance sociale, identitaire et économique.

Dans ce contexte, la Coalition a mandaté *AppEco* et *illo pertinere* pour porter un regard économique sur la situation actuelle des arts et de la culture et de proposer les avenues jugées nécessaires et utiles à un nouvel élan à la création québécoise et à la production culturelle.

Pour sa part, le parti libéral du Québec, sur son site web « Grands dossiers-Culture » prend l'engagement suivant : « Dans la lignée de ses illustres prédécesseurs, le premier ministre Philippe Couillard entend faire du secteur de la culture un pilier essentiel de la croissance économique québécoise, mais également un vecteur de cohésion de l'ensemble de la société. En lien avec les initiatives fortes prises par le dernier gouvernement Bourassa, nous avons souhaité écrire une nouvelle page de l'histoire culturelle du Québec, à travers le renouvellement de la politique culturelle québécoise. La nouvelle politique s'inscrira ainsi en complément du plan culturel numérique lancé en 2014. »

◦ *Des besoins criants en ressources financières :*

Il ne suffit pas de reconnaître et de souligner l'importance des arts et de la culture dans nos communautés et dans notre vie quotidienne, il faut également répondre aux besoins criants du secteur culturel dans son ensemble, tant ceux des artistes et des artisans, que ceux des entreprises culturelles.

II. CINQ RECOMMANDATIONS POUR LES ARTS ET LA CULTURE

La Coalition formule cinq propositions pour mieux répondre aux ambitions culturelles du Québec. Vu les caractéristiques intrinsèques et uniques de la production culturelle, son financement public et caritatif doit prendre la forme d'une vision ambitieuse et aux objectifs définis dans une perspective de long terme pour le dynamisme culturel. Cette ambition se justifie également par l'importance grandissante des secteurs reliés aux arts, à la culture et à la créativité pour l'avenir de l'économie québécoise, dont le dynamisme est directement lié à l'intensité et la qualité de l'innovation. Sans culture, impossible d'attirer ou de retenir les multiples talents dont le Québec et ses régions ont besoin.

En recommandation générale, il est suggéré d'intégrer les cinq recommandations qui suivent dans une « Politique économique pour la culture et les arts », valorisant la culture conformément à ses caractéristiques intrinsèques, afin d'en assurer le développement durable. Il est recommandé de placer au cœur de la politique culturelle des cibles claires pour mobiliser la société autour du projet emballant et nécessaire pour faire de la créativité en culture un pilier fort de l'économie québécoise.

- 1) Augmenter progressivement la part du financement public en culture vers une cible fixe de 2 % d'ici à 3 ans :** certes, une telle cible représente un bond important par rapport à la part actuelle de 1,1 % des dépenses. Néanmoins, un geste aussi fort constituerait un engagement clair, significatif et durable en vue d'assurer la pérennité et le développement des arts et de la culture du Québec. Compte tenu du contexte social unique du Québec en Amérique du Nord, un tel signal lancerait le message suivant : les arts et la culture sont une partie intégrante et fondamentale de notre société; comme État, nous prenons l'engagement de valoriser l'ensemble des composantes de cet écosystème culturel, au bénéfice de nos concitoyens et de tous ceux qui apprécient les œuvres de nos créateurs. Cela aurait des répercussions majeures pour toute la chaîne de valeur de la culture, avec tous les avantages directs et indirects qui en découleraient. Le Québec ne serait pas une anomalie en ce sens, car il s'agit d'un niveau d'engagement social et financier que plusieurs autres sociétés comparables ont déjà atteint ou dépassé.
- 2) Valoriser la création artistique :** Le gouvernement du Québec devrait valoriser la création artistique au même titre qu'il reconnaît l'importance de la recherche et développement dans les domaines scientifiques et techniques. Par nature incertaines, la recherche et la création aboutissent néanmoins à la multiplication de résultats tangibles lorsque ce type d'activité est encouragé avec une intensité et un dynamisme satisfaisants. En ce sens, l'intensification des incitations à la créativité via une telle approche est non seulement favorable aux principes de développement durable, mais également propice à l'économie de l'innovation.

- 3) **Équilibre public et privé du financement culturel** : Bonifier les incitatifs fiscaux encourageant la philanthropie culturelle et y greffer une campagne de promotion efficace afin d'encourager le recours de ces incitatifs auprès du secteur privé.
- 4) **Favoriser l'investissement privé dans les infrastructures de la culture et la valorisation du patrimoine, en apprivoisant les meilleures pratiques de collaboration des secteurs public et privé** : Au-delà de l'encouragement incontournable à la créativité, les projets d'infrastructures augmentent à plus long terme les capacités du milieu et de l'industrie à croître et à se développer. De plus, des contrats combinant les forces respectives des secteurs public et privé pourraient être favorables à la modernisation de la gestion dans les institutions culturelles et l'accélération du financement.
- 5) **Encourager l'entrepreneuriat culturel avec des services adaptés** : Les artistes sont des entrepreneurs en puissance (que ce soit dans le contexte d'entreprises privées ou d'organismes à but non lucratif) dont la créativité doit être mieux canalisée au bénéfice du progrès économique et social du Québec. Pour maximiser l'aboutissement financier des projets culturels et justifier un financement croissant de la culture, le gouvernement devrait favoriser l'accompagnement des entrepreneurs culturels, en particulier pour mieux performer sur le plan de la commercialisation. Concrètement, il est proposé de trouver un modèle pour une mise en réseau d'incubateurs culturels partout au Québec.

LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA CCCQ

Christine Bouchard | En Piste - regroupement national des arts du cirque
Fabienne Cabado | Regroupement québécois de la danse
Louise Chapados | Conseil des métiers d'art du Québec
Gilles Charland | Alliance québécoise des techniciens et techniciennes de l'image et du son
Bastien Gilbert | Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec
Isabelle L'Italien | Conseil québécois des arts médiatiques
Sylvie Meste | Conseil québécois du théâtre
Franck Michel | Culture Montérégie
Sonia Pelletier | Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec
Julie-Anne Richard | Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis
Dominic Trudel | Conseil québécois de la musique

AUTRES ORGANISMES MEMBRES DE LA COALITION LA CULTURE, LE CŒUR DU QUÉBEC

Association des libraires du Québec
Association des professionnels de l'édition musicale
Association des professionnels de l'industrie de l'humour
Association des professionnels des arts de la scène du Québec
Association québécoise des marionnettistes
Centre québécois de l'institut canadien des technologies scénographiques
Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue
Conseil de la culture de l'Estrie
Conseil de la culture de la Gaspésie
Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches
Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent
Conseil québécois du patrimoine vivant
Conseil régional de la culture de Laval
Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord
Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, Arrimage
Culture Centre-du-Québec
Culture Lanaudière
Culture Laurentides
Culture Mauricie
Culture Outaouais
Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean
Diversité Artistique Montréal
Guilde des musiciens et musiciennes du Québec
Illustration Québec
La danse sur les routes
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec
Regroupement du conte du Québec
Réseau d'enseignement de la danse
Société de développement des périodiques culturels québécois
Société des musées du Québec
Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec
Théâtres Unis Enfance Jeunesse
Union des écrivaines et des écrivains québécois

III. ÉTUDE ÉCONOMIQUE



POUR LA CULTURE : PLUS DE STABILITÉ, MOINS DE PRÉCARITÉ

Cinq propositions pour une Politique
économique adaptée aux arts et à la culture

AUDREY AZOULAY

Économiste et Fondatrice
illo pertinere
audrey@illopertinere.com

PIERRE EMMANUEL PARADIS

Économiste et Président
AppEco
peparadis@appeco.ca

Janvier 2019

RÉSUMÉ

Ce mémoire porte un regard économique sur la situation actuelle des arts et de la culture et propose des avenues pour favoriser le développement de ces secteurs au Québec.

La culture est un secteur unique et stratégique dont l'importance dépasse largement les seules réalités marchandes des industries culturelles. Ses particularités intrinsèques sont la nature interactive des produits et les économies d'échelle. D'importants investissements doivent être engagés pour développer la culture, même si cela n'apparaît pas toujours rentable d'un strict point de vue financier. Cela permet de valoriser toute la chaîne de valeur culturelle, de la création à la diffusion, et favorise la création directe et indirecte de valeur économique.

L'évolution de la production culturelle varie d'un segment à l'autre et invite à un diagnostic réservé. Malgré la croissance de la valeur des produits culturels, son importance relative dans l'économie diminue. La productivité du travail a évolué différemment selon les sous-secteurs. Le poids des dépenses de loisirs dans les dépenses totales des Québécois recule. La rentabilité des entreprises et organismes culturels est variable.

Cinq indicateurs du marché du travail traduisent une précarité croissante : la rémunération diminue en termes relatifs; plusieurs travailleurs n'ont pas de lien d'emploi régulier; ils font moins d'heures rémunérées par semaine et ces heures diminuent; ils occupent plus souvent des emplois temporaires; et ils sont presque trois fois plus nombreux qu'en 1990 à occuper plus d'un emploi.

Depuis plusieurs années, les gouvernements consacrent des proportions constantes de leurs dépenses publiques aux fins de la culture et des loisirs. Étant donné les particularités de la production culturelle, considérant la place croissante que doivent prendre les industries créatives dans l'économie et vu la fragilité apparente du secteur, le soutien public et caritatif de la culture doit s'accroître. Ailleurs, d'autres gouvernements ayant mis en place des stratégies et engagé des investissements conséquents en récoltent aujourd'hui les fruits.

En recommandation générale, il est suggéré d'intégrer les cinq recommandations qui suivent dans une « Politique économique pour la culture et les arts » pour des perspectives de développement plus stables et plus durables. Les cinq recommandations spécifiques sont : (1) augmenter progressivement la part du financement public en culture vers une cible fixe de 2 % d'ici à 3 ans; (2) valoriser la création artistique au même titre que la recherche et développement; (3) rétablir l'équilibre public et privé du financement culturel; (4) favoriser l'investissement privé dans les infrastructures de la culture et la valorisation du patrimoine; et (5) encourager l'entrepreneuriat culturel avec des services adaptés.

AVANT-PROPOS

Ce mandat a été réalisé en toute indépendance, sans que la Coalition ou les associations-membres le dirigent ou l'orientent de quelque façon que ce soit. Tout en ayant bénéficié des suggestions pertinentes de divers intervenants de la Coalition, le contenu, les analyses et les recommandations ont ainsi été développés librement.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1. Classification industrielle

Tout en reconnaissant que la notion de culture a une portée beaucoup plus large que ses seules production et consommation marchandes¹, touchant notamment à l'histoire d'une société et aux valeurs des individus, ce mémoire à caractère économique réfère le terme « culture » à l'ensemble des activités de création, de production, de prestation et de diffusion des œuvres réalisées par des artistes, des artisans, des auteurs, des interprètes et des autres types de créateurs, ainsi que par des travailleurs, des gestionnaires et des facilitateurs contribuant à ces réalisations.

Cela dit, il existe d'autres secteurs d'activités inclus par Statistique Canada dans les classes industrielles considérées dans ce mémoire, tels que les sports-spectacles et les jeux vidéo. Les chevauchements possibles entre la définition conventionnelle de la culture et les activités qui seraient davantage de l'ordre du divertissement sont manifestes — malgré des réalités économiques diverses — d'un écosystème commun et qui correspond au cadre proposé dans cette analyse. L'annexe 2 présente la classification des industries considérées dans ce mémoire : *l'Industrie de l'information et industrie culturelle* (SCIAN 51) et *l'Industrie des Arts, spectacles et loisirs* (SCIAN 71).

¹ Selon la définition la plus reconnue à l'échelle internationale, la culture est « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 1982).

2. La place toute particulière du milieu culturel

Le milieu culturel est composé principalement d'organismes et d'associations, mais le vocable inclut également la communauté artistique. Le milieu culturel joue un rôle capital dans le développement du public en assurant notamment l'organisation, le soutien, la médiation et l'animation de toute une base à la créativité artistique du Québec. Le milieu est essentiel au développement des industries culturelles, avec une importance peut-être plus sensible en région où la densité de population limite le volume et la diversité de l'offre. Cruciale à l'étape de la création, l'action du milieu culturel s'étend jusqu'à la diffusion des œuvres culturelles. En ce sens, il assure non seulement une base essentielle au dynamisme culturel en général, mais il agit directement sur la cohésion sociale et l'accès aux arts et à la culture partout au Québec.

L'activité propre du milieu culturel n'a pu être isolée dans le présent mémoire. Le milieu culturel relève davantage du secteur SCIAN 81 (organismes et associations), tandis que l'activité des artistes indépendants est comptabilisée dans le code SCIAN 71151. Ni pour l'un ni pour l'autre, le détail des données pour ces codes spécifiques n'a pu être fourni dans le cadre de cette analyse. Cependant, la Déclaration universelle sur la diversité culturelle affirme que « *les seules forces du marché ne peuvent garantir la préservation et la promotion de la diversité culturelle, gage d'un développement humain durable [...] Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant* ». Le milieu culturel répond spécifiquement aux besoins de l'espace non marchand de la production culturelle et de la créativité artistique. Sans son dynamisme, le *Culture Inc.* n'aurait plus aucune identité à porter.

INTRODUCTION

Bien que le soutien à la culture soit au Québec une question permanente, de récents débats ont mis en évidence toute la fragilité économique de ce secteur. Entre autres, peut-être plus au Québec qu'ailleurs, la culture doit composer avec une réalité qui peut l'isoler autant que faire sa force : le fait francophone dans un contexte anglophone et nord-américain.

Exacerbée par la vague du numérique, la mondialisation ramasse dans son sillage les industries culturelles. Les négociations récentes de l'ALENA, en remettant en cause l'exemption culturelle, sont d'ailleurs symptomatiques des pressions qui s'exercent actuellement sur l'intégrité de la culture québécoise.

Aucun secteur d'activité n'est dispensé des transformations imposées par le numérique ou de la performance imposée par la concurrence mondiale. Le secteur de la culture présente cependant des particularités économiques qui prescrivent un soutien institutionnel engagé ainsi qu'une vision inclusive tout au long de sa « chaîne de valeur », de la création à la diffusion.

Deux raisons expliquent l'urgence d'agir. D'abord, la culture, tant par sa participation aux échanges économiques que dans les formes identitaires et artistiques de ses manifestations, est nécessaire pour affirmer la place du Québec parmi les sociétés qui l'entourent et participer ainsi à sa précieuse diversité culturelle². Ensuite, parce que notre économie évolue à grands pas vers une économie dite de l'intelligence, la culture a besoin de consolider les assises de sa créativité, notamment pour renforcer celui de l'innovation québécoise en général. En ce sens et tout simplement, la culture est stratégique (première partie).

Les données statistiques sur le secteur culturel décrites plus bas, présentent l'inconvénient de confondre des réalités économiques très diverses selon les organismes ou les entreprises, selon ce qui peut relever de la culture ou du divertissement, du milieu culturel ou des industries culturelles, de la création ou des diverses plateformes de distribution. L'analyse fait fi de ces distinctions, parce que (a) d'abord, il importe de présenter les caractéristiques communes reconnues dans les grandes tendances; (b) ensuite, l'éclatement de l'offre culturelle (au sens de sa diversité) est une nécessité, autant du côté de l'offre que de la demande; (c) enfin, cette réflexion a pour objectif d'avancer des recommandations pour un écosystème culturel globalement enrichi et stable. Les statistiques montrent une relative stagnation qui fait la fragilité de la production et une précarité flagrante du côté des indicateurs du travail (deuxième partie).

Des principaux constats est décliné un ensemble de recommandations. Sans remettre en cause les orientations de la politique culturelle et des divers plans d'action qui l'entourent, elles énoncent des avenues qui peuvent, nous le pensons, susciter un élan prometteur pour la culture et pour l'économie québécoise (troisième partie).

² La Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée en 2001 par l'UNESCO reconnaît que la diversité culturelle est « pour le genre humain aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant ». Cette Déclaration est suivie en 2005 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

1. LA CULTURE : UN SECTEUR UNIQUE ET STRATÉGIQUE DONT L'IMPORTANCE DÉPASSE LARGEMENT LES SEULES RÉALITÉS MARCHANDES DES INDUSTRIES CULTURELLES³

La culture constitue le miroir de la société, autant dans ce qu'a été son histoire que dans la vision de son avenir. En ce sens, la production culturelle occupe une place toute particulière dans la société. Il se trouve que cette production présente également des caractéristiques économiques uniques qu'il convient de reconnaître et de saisir pour que son encadrement soit adapté à sa vitalité et à son dynamisme.

A) Particularités intrinsèques de la production culturelle

Comme pour d'autres branches d'activité, l'activité économique du secteur culturel peut être décrite et analysée par son organisation, son volume de production, sa « valeur ajoutée », son niveau d'emploi ou encore ses investissements. Cependant, les produits culturels sont caractérisés par leurs effets diffus, la nature souvent « éphémère » de leur consommation, ainsi que par des économies d'échelle croissantes. Le tout mène à une sous-estimation de la valeur de la production culturelle par les mécanismes standards du marché.

[La nature interactive des produits culturels fait en sorte qu'ils procurent à la société des avantages allant bien au-delà de la somme des avantages individuels.](#)

La culture est faite pour être partagée. C'est un bien public. L'utilisation des produits culturels a souvent la propriété d'être :

- o **non rivale** : leur consommation par une personne ne les empêche aucunement d'être également consommés par toute autre personne;
- o **non exclusive** : personne ne peut être empêché de les consommer.

Certains produits culturels s'excluent de cette propriété (par exemple, l'occupation d'un siège payant dans un amphithéâtre), mais d'autres, telles que les grandes œuvres des arts visuels, sont souvent accessibles à coût nul. La radiotélévision ou Internet donnent aussi un accès gratuit à une infinité de produits culturels à coût faible ou nul. D'ailleurs, l'économie numérique, en accentuant le caractère interactif de la consommation de produits culturels, tend à accentuer ces propriétés, faisant échos aux difficultés des associations d'artistes, des auteurs et des divers artistes de récupérer une partie des droits sur leurs œuvres. Largement partagée, la culture procure ainsi des avantages collectifs bien supérieurs à la somme des avantages individuels générés par la commercialisation des produits culturels. Cela fait en sorte que leur valeur véritable, non captée par les artisans de la culture, est considérablement sous-estimée.

³ Cette section a notamment été élaborée à partir du mémoire de Pierre Fortin et P.-E. Paradis, *La dynamique des entreprises culturelles du Québec et l'impact de l'aide fiscale à la production sur leur santé financière*, 2014, présenté dans le cadre des consultations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

Dans les petites sociétés, en l'absence de financement public ou caritatif, les économies d'échelle compromettent la rentabilité d'une bonne partie de la production culturelle.

Il y a économie d'échelle lorsque le coût unitaire de production d'un bien diminue à mesure que le nombre d'unités produites augmente. La culture est souvent caractérisée par la présence d'importantes économies d'échelle dans la production : le coût fixe de création est élevé au départ, mais les coûts de diffusion ou de reproduction deviennent ensuite très faibles, une caractéristique grandement amplifiée avec la généralisation des technologies numériques.

Dans les petites sociétés comme le Québec où le bassin d'acheteurs potentiels est restreint, en particulier pour des produits culturels à caractère identitaire, les économies d'échelle et la rentabilité de la production culturelle sont forcément limitées. C'est d'ailleurs et précisément pour les mêmes raisons que les grands joueurs du divertissement développent des plateformes de diffusion aux ambitions planétaires. Cela ne concerne pas seulement les grandes productions : tout produit pouvant être consommé via un écran est maintenant confronté à une concurrence mondiale, sous l'effet du numérique, mais aussi sous l'effet d'un consommateur toujours plus tourné vers le monde et toujours plus friand d'une offre diversifiée.

Si cette dynamique complexifie les modèles d'affaires et les stratégies de commercialisation des industries culturelles, c'est également tout le terreau soutenu par les organismes du milieu culturel qui est affecté lorsqu'une quelconque transition économique perturbe le dynamisme de l'ensemble du secteur.

B) Il est impératif d'engager des investissements conséquents et durables en culture pour retenir et attirer les talents contribuant à une société vibrante

Bien public aux économies d'échelle croissantes, les produits culturels impliquent ainsi une base de financement public et caritatif qui permette au milieu la stabilité minimale pour permettre le démarrage même de projets de création culturelle et artistique.

En général, le financement d'un projet comporte deux étapes principales : d'abord estimer sa valeur économique pour déterminer s'il est rentable ou non; puis, s'il est rentable, identifier les sources de financement pouvant assurer sa réalisation. Or, plusieurs projets culturels ne rencontrent pas a priori le strict critère de rentabilité financière. Cependant, du simple fait de la mobilisation et de la cohésion sociales amenées par la diffusion des arts et de la culture, la rentabilité sociale de ces projets est souvent positive. Autrement dit, il faut inciter la création autant que possible, même si cela n'est pas toujours rentable financièrement, pour permettre aux meilleurs talents d'aller jusqu'au bout de leur démarche et contribuer au capital artistique du Québec.

Tout le défi consiste à valoriser ce capital, notamment en cherchant les améliorations possibles dans la coordination des acteurs à travers toute la chaîne de valeur, du début du processus créatif jusqu'à la diffusion des œuvres achevées. Il s'agit d'augmenter la création directe de valeur économique de

la production culturelle. Cette dernière joue également un rôle essentiel au dynamisme de secteurs connexes (création indirecte de valeur) :

- **Création directe de valeur** : en raison du caractère local et de l'intensité en main-d'œuvre des industries de l'information, de la culture, des arts, des spectacles et des loisirs, elles génèrent un ratio valeur ajoutée sur la production totale particulièrement élevé lorsqu'on le compare à d'autres industries (Tableau 1.1). Il faut également souligner l'importance des exportations de biens et de services culturels sur le rayonnement du Québec partout dans le monde. En France, à Las Vegas, ou dans le reste du monde, les relations culturelles sont aussi des portes d'entrée aux relations internationales.
- **Création indirecte de valeur** : la culture étant par nature mobilisatrice, ses effets indirects sont importants. Entre autres, le secteur récréotouristique repose largement sur la production culturelle. Par exemple, les festivals, que la portée soit internationale ou pas, animent l'activité économique pendant la période estivale partout au Québec et constituent un levier important au commerce de détail ou encore à la restauration et à l'hôtellerie. Cet impact peut être crucial pour la vitalité des centres-villes des petites municipalités, et donc pour la robustesse des économies locales.

Sans tabler sur une relation de cause à l'effet, l'OCDE reconnaît une corrélation entre la création de richesse et le temps consacré aux loisirs, autrement dit et en grande partie, à la consommation de produits culturels. En ce sens, les indicateurs de la culture sont aussi symptomatiques de la santé de l'économie : discrétionnaire par nature, les dépenses de loisirs augmentent avec le revenu disponible (Figure 1.1).

2. ÉCONOMIE DE LA CULTURE : ÉVIDENCES STATISTIQUES

A) Production culturelle : une performance positive mais fragile

Cette section présente l'évolution récente des principaux indicateurs économiques⁴.

- **La part du secteur culturel dans l'économie diminue (Figure 2.1)** : celle de l'industrie de l'Information et industrie de la culture (SCIAN 51) est passée de 4 % à 3 % entre 2002 et 2016, tandis que celle des Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71) stagne autour de 1 %, mais la tendance est également baissière. Une stabilisation est apparente depuis 2015, mais n'annonce aucune remontée. Cette perte de poids est relative et dépend naturellement de l'évolution des autres secteurs. Cependant, le fait que la culture prenne de moins en moins de place dans le PIB québécois doit être surveillé.

⁴ Les figures et les tableaux sont présentés en Annexe 1.

- o **La valeur monétaire de la production culturelle croît d'année en année** (Figure 2.2) : même si l'importance relative de la culture dans l'économie tend depuis 2010 à diminuer, la valeur de la production culturelle a crû d'environ 3 % à 4 % par année dans une majorité des domaines culturels. Le segment « patrimoine et les bibliothèques » se démarque avec une hausse moyenne de +8,6 %; les « écrits et ouvrages publiés » reculent (-2,8 %). On notera que la valeur monétaire de la production culturelle ne concerne pas la création de valeur, mais plutôt le volume de la production. Cette croissance est donc encourageante, mais insuffisante pour conclure sur une performance satisfaisante.
- o **Les ventes par salarié sont moindres en culture** (Figure 2.3) : les ventes moyennes par salarié dans les industries de la culture sont inférieures à la moyenne des industries canadiennes, aussi bien pour le groupe *Information et industrie de la culture* que pour les *Arts, spectacles et loisirs*. Par rapport à la moyenne de l'économie, les ventes par salariés dans la culture sont inférieures de 20 % à 40 %. Les caractéristiques décrites plus haut, en plus de l'intensité du travail propre au secteur culturel, expliquent cet écart. Aucune tendance ne laisse envisager un rattrapage.
- o **La productivité du travail a évolué différemment selon le sous-secteur culturel** (Figure 2.4) : la productivité du travail représente la valeur ajoutée de la production économique par heure travaillée et rémunérée. L'indicateur stagne dans les *Arts, spectacles et loisirs*, segment qui affiche également une productivité environ deux fois plus faible que pour la moyenne de l'économie. Cette relative faiblesse ne concerne pas le secteur *Information et industrie de la culture* dont la productivité a d'ailleurs progressé de 23 % depuis 1997, l'intégration progressive des TIC et la tendance baissière de l'emploi des dernières années ayant simultanément contribué à cette hausse.
- o **La part des dépenses en loisirs des Québécois recule** (Figure 2.5) : globalement, la proportion du budget des familles du Québec consacré aux loisirs recule depuis une décennie, passant de 6 % à 5 % des dépenses totales des ménages. Il faut attribuer une partie de cette baisse à un indice de prix globalement déclinant pour les biens et les services de loisirs : l'indice de prix pour l'ensemble des loisirs est en 2017 inférieur de 10 % par rapport à 2002. Il faut cependant préciser que la baisse globale du niveau des prix concerne plus largement les équipements liés à la consommation de loisirs (Tableau 2.1).
- o **La rentabilité financière est variable** : mesurée par le ratio du bénéfice net aux ventes, la rentabilité financière pour le secteur *Information et industrie de la culture* a plus souvent été supérieure à la moyenne des industries qu'autrement. Au contraire, celle des *Arts, spectacles et loisirs* ne dépasse historiquement pas les 6 % et, de surcroît, dégringole depuis le début de l'année 2016 (Figure 2.6).

Globalement, malgré une évolution très variable d'un segment culturel à l'autre et qui invite ainsi à un diagnostic réservé, ces quelques indicateurs ne révèlent pas une robustesse rassurante. Les données propres aux statistiques portant sur le travail ne font que renforcer cette inquiétude.

B) Les ressources humaines de la culture : des forces vives de la créativité en situation précaire

Si l'enjeu concerne tous les secteurs d'activité, dans le cas de la culture, l'enjeu du capital humain prend une autre dimension. En effet, à la difficulté de capter les droits d'auteurs et à la problématique, loin d'être résolue, de la « découvrabilité » des contenus québécois, s'ajoute un contexte de production artistique et créative dont le succès économique est fondamentalement incertain. En ce sens, l'instabilité des conditions économiques impacte plus directement les conditions des travailleurs culturels. Dans le cas particulier du Québec, dont le marché est petit, cela présente deux conséquences : 1) les meilleurs talents sont tentés par des marchés plus prometteurs; 2) les projets structurants en culture sont plus rares. Le tout se traduit par une perte de potentiel, aussi bien sur le plan de création culturelle que sur le plan économique.

Les données sur l'emploi montrent un certain recul du côté de l'industrie de l'*Information et industrie de la culture* qui stagne avec un taux de croissance moyen de 0,2 % depuis 2004. Seul le secteur « traitement/hébergement de données et autres services d'information » progresse (Tableau 2.2). La main-d'œuvre dans les *Arts, spectacles et loisirs* a par contre connu une croissance supérieure à celle de l'ensemble du Québec. Cette évolution diffère cependant selon le domaine culturel (Figure 2.7). Entre autres, l'édition et l'enregistrement sonore ont enregistré les baisses les plus marquées; à l'inverse, les autres domaines culturels ont affiché une croissance de l'emploi positive.

En ce qui concerne l'évolution des conditions des travailleurs de la culture, cinq indicateurs pointent tous vers une précarité croissante de leur situation⁵ :

- **La rémunération diminue en termes relatifs** (Figure 2.8) : la rémunération des travailleurs de la culture a connu une première baisse relative au début des années 2000, puis une seconde depuis 2011.
- **Une plus grande proportion des productions culturelles est réalisée par des travailleurs n'ayant pas de lien d'emploi régulier** (Figure 2.9) : la proportion des employés en culture dans le total québécois a légèrement crû depuis 1990, mais celle des travailleurs autonomes a augmenté davantage.
- **Les travailleurs de la culture font moins d'heures rémunérées par semaine et ces heures vont diminuant** (Figure 2.10) : tant les employés que les travailleurs autonomes oeuvrant en culture ont travaillé moins d'heures rémunérées que la moyenne du Québec. De plus, le nombre absolu d'heures travaillées (selon les relevés d'emploi) a diminué en continu depuis 1990 et davantage en culture.
- **Ils occupent plus souvent des emplois au statut temporaire** (Figure 2.11) : la proportion des travailleurs de la culture ayant un statut temporaire est presque deux fois supérieure à celle de l'ensemble des industries du Québec. Qui plus est, cet écart s'agrandit d'année en année.

⁵ Pour ces cinq analyses, Statistique Canada regroupe les deux secteurs culturels (SCIAN=51 et 71) en un seul.

- *Ils sont presque trois fois plus nombreux qu'en 1990 à occuper plus d'un emploi* (Figure 2.12) : gagner sa vie en culture signifie souvent occuper plus d'un emploi. La proportion des travailleurs de la culture occupant plus d'un emploi a presque triplé depuis 1990. En outre, elle est presque deux fois supérieure à celle de la moyenne des travailleurs.

Ces mêmes observations avaient été relevées en 2014, lors de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. Néanmoins, elles se sont accentuées depuis.

3. LE CADRE POLITIQUE DOIT FAIRE VALOIR UN ENGAGEMENT BEAUCOUP PLUS FERME POUR UN SECTEUR PLUS STABLE ET MOINS PRÉCAIRE

L'engagement public doit augmenter

Depuis plusieurs années, les gouvernements du Québec et des municipalités consacrent des proportions constantes de leurs dépenses publiques aux fins de la culture et des loisirs (Figure 3.1). Seulement du côté du gouvernement provincial, en tenant compte de toutes les formes de dépenses et d'entités gouvernementales, Québec a consacré 1,1 % de son Budget 2017-2018 à la culture (excluant les loisirs), pour un total de 1,2 milliard \$ sur des dépenses totales de 115,5 milliards \$ (Tableau 3.1). Les municipalités consacrent quant à elles une plus grande part de leur budget à ces fins, qui comprennent notamment les installations de loisirs en plus de la culture (12,7 % pour l'année 2016).

Au regard de la fragilité apparente de la situation économique de la culture au Québec et sans renforcement concret de la base de son financement, il faut craindre :

- des conditions plus précaires pour les travailleurs et dont la rémunération décline;
- des entreprises et des organismes culturels qui survivent au lieu de prospérer;
- un PIB en déclin comparativement au reste de l'économie;
- une production culturelle réduite et une perte pour le Québec en effets indirects non réalisés.

Pour inverser ces tendances, il apparaît évident que le soutien public et caritatif doit mieux répondre aux ambitions du Québec pour sa culture.

Ailleurs, d'autres gouvernements ayant mis en place des stratégies pour la culture et engagé des investissements conséquents en récoltent les fruits aujourd'hui. En Grande-Bretagne, la croissance économique des industries de la création (incluant culture, tourisme, sport et industries numériques) a été deux fois supérieure en 2016 à celle du PIB dans son ensemble, notamment grâce à diverses mesures favorisant les films, les productions télévisuelles, les jeux vidéo et les « grappes industrielles créatives »⁶. En Corée du Sud, les arts et la culture apportent une contribution importante à la qualité de vie des citoyens et à la réputation internationale du pays⁷. Désireuse d'accroître sa reconnaissance internationale accrue à travers ses produits culturels, ce pays engage des budgets généreux à ces fins, avec un succès remarqué à travers toute l'Asie⁸. Aux Pays-Bas, une politique culturelle internationale a été instaurée en 2016, laquelle met l'accent sur la valeur intrinsèque, sociale et économique de la culture; l'importance des échanges, des réseaux et de la réciprocité; et une stratégie globale cohérente⁹. Bon nombre de pays européens investissent plus de 3 % de leurs dépenses publiques au titre des loisirs, culture et culte, dont la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, la Norvège, les Pays-Bas, la Roumanie, la République tchèque et la Slovénie¹⁰.

⁶ Creative industries' record contribution to UK economy, Government of the United Kingdom, Novembre 2017, <https://www.gov.uk/government/news/creative-industries-record-contribution-to-uk-economy>

⁷ European Union, Culture in the EU's External Relations, *South Korea Country Report*.
http://ec.europa.eu/assets/eac/culture/policy/international-cooperation/documents/country-reports/south-korea_en.pdf

⁸ Hong E. *The Birth of Korean Cool*. Picador, 2014, 267 p.

⁹ Dutch International Cultural Policy Framework, Government of Netherlands.
Lien : <https://www.government.nl/topics/international-cultural-cooperation/international-cultural-policy-framework>

¹⁰ Eurostat, Dépenses des administrations publiques dans l'UE en 2015, 6 mars 2017.
Lien : <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7896931/2-06032017-BP-FR.pdf/42f21511-e142-40d3-82a2-df24093ea9e6>

4. CINQ RECOMMANDATIONS POUR LES ARTS ET LA CULTURE

Vu les caractéristiques intrinsèques et uniques de la production culturelle, son financement public et caritatif doit prendre la forme d'une vision ambitieuse et aux objectifs définis dans une perspective de long terme pour le dynamisme culturel. Cette ambition se justifie également par l'importance grandissante des secteurs reliés aux arts, à la culture et à la créativité pour l'avenir de l'économie québécoise, dont le dynamisme est directement lié à l'intensité et la qualité de l'innovation. Sans culture, impossible d'attirer ou de retenir les multiples talents dont le Québec et ses régions ont besoin.

En recommandation générale, il est suggéré d'intégrer les cinq recommandations qui suivent dans une « Politique économique pour la culture et les arts », valorisant la culture conformément à ses caractéristiques intrinsèques, afin d'en assurer le développement durable. Il est recommandé de placer au cœur de la politique culturelle des cibles claires pour mobiliser la société autour du projet emballant et nécessaire pour faire de la créativité en culture un pilier fort de l'économie québécoise. Les recommandations qui suivent sont limitées aux premières priorités reconnues, considérant par ailleurs les actions déjà menées.

Recommandation 1 : Augmenter progressivement la part du financement public en culture vers une cible fixe de 2 % d'ici à 3 ans. Certes, une telle cible représente un bond important par rapport à la part actuelle de 1,1 % des dépenses. Néanmoins, un geste aussi fort constituerait un engagement clair, significatif et durable en vue d'assurer la pérennité et le développement des arts et de la culture du Québec. Compte tenu du contexte social unique du Québec en Amérique du Nord, un tel signal lancerait le message suivant : les arts et la culture sont une partie intégrante et fondamentale de notre société; comme État, nous prenons l'engagement de valoriser l'ensemble des composantes de cet écosystème culturel, au bénéfice de nos concitoyens et de tous ceux qui apprécient les œuvres de nos créateurs. Cela aurait des répercussions majeures pour toute la chaîne de valeur de la culture, avec tous les avantages directs et indirects qui en découleraient. Le Québec ne serait pas une anomalie en ce sens, car il s'agit d'un niveau d'engagement social et financier que plusieurs autres sociétés comparables ont déjà atteint ou dépassé.

Certains segments culturels ont bénéficié de mesures fiscales confirmées, voire augmentées dans le cadre des derniers budgets du gouvernement du Québec. Cependant, deux mesures de nature fiscale apparaissent prioritaires pour renforcer la philanthropie culturelle et pour améliorer les conditions des artistes :

Recommandation 2 : Valoriser la création artistique. Le gouvernement du Québec devrait valoriser la création artistique au même titre qu'il reconnaît l'importance de la recherche et développement dans les domaines scientifiques et techniques¹¹. Par nature incertaines, la recherche et la création aboutissent néanmoins à la multiplication de résultats tangibles lorsque ce type d'activité est encouragé avec une intensité et un dynamisme satisfaisants¹². En ce sens, l'intensification des incitations à la créativité via une telle approche est non seulement favorable aux principes de développement durable, mais également propice à l'économie de l'innovation.

Recommandation 3 : Équilibre public et privé du financement culturel. Bonifier les incitatifs fiscaux encourageant la philanthropie culturelle et y greffer une campagne de promotion efficace afin d'encourager le recours de ces incitatifs auprès du secteur privé.

Pour encourager les investissements et l'entrepreneuriat :

Recommandation 4 : Favoriser l'investissement privé dans les infrastructures de la culture et la valorisation du patrimoine, en apprivoisant les meilleures pratiques de collaboration des secteurs public et privé. Au-delà de l'encouragement incontournable à la créativité, les projets d'infrastructures augmentent à plus long terme les capacités du milieu et de l'industrie à croître et à se développer. De plus, des contrats combinant les forces respectives des secteurs public et privé pourraient être favorables à la modernisation de la gestion dans les institutions culturelles et l'accélération du financement.

Recommandation 5 : Encourager l'entrepreneuriat culturel avec des services adaptés. Les artistes sont des entrepreneurs en puissance (que ce soit dans le contexte d'entreprises privées ou d'organismes à but non lucratif) dont la créativité doit être mieux canalisée au bénéfice du progrès économique et social du Québec. Pour maximiser l'aboutissement financier des projets culturels et justifier un financement croissant de la culture, le gouvernement devrait favoriser l'accompagnement des entrepreneurs culturels, en particulier pour mieux performer sur le plan de la commercialisation. Concrètement, il est proposé de trouver un modèle pour une mise en réseau d'incubateurs culturels partout au Québec.

¹¹ Une étude d'Industrie Canada conclut que comparativement aux entreprises ne recevant pas de crédits d'impôt, celles qui en reçoivent a) font plus de R-D, b) innove davantage en termes de nouveaux produits qui étaient une première mondiale ou au Canada et c) développent plus de nouveaux produits et réalisent plus de ventes de nouveaux produits. Cependant, les entreprises qui reçoivent les crédits d'impôt ne performant pas mieux que les autres en termes de rentabilité, de parts de marché et de capacité à maintenir leur position concurrentielle. Source : Rosa J, Czarnitzki D et Hanel P. Évaluation de l'impact des crédits d'impôt à la R-D sur l'innovation : une étude micro-économétrique sur les entreprises canadiennes. Industrie Canada, 2011.

¹² Ici, il importe d'adapter cette reconnaissance à la réalité du travail autonome parmi les travailleurs culturels, en particulier parmi les artistes/auteurs. Cela signifie de minimiser le fardeau administratif et réglementaire requis pour en bénéficier.

5. ANNEXE 1

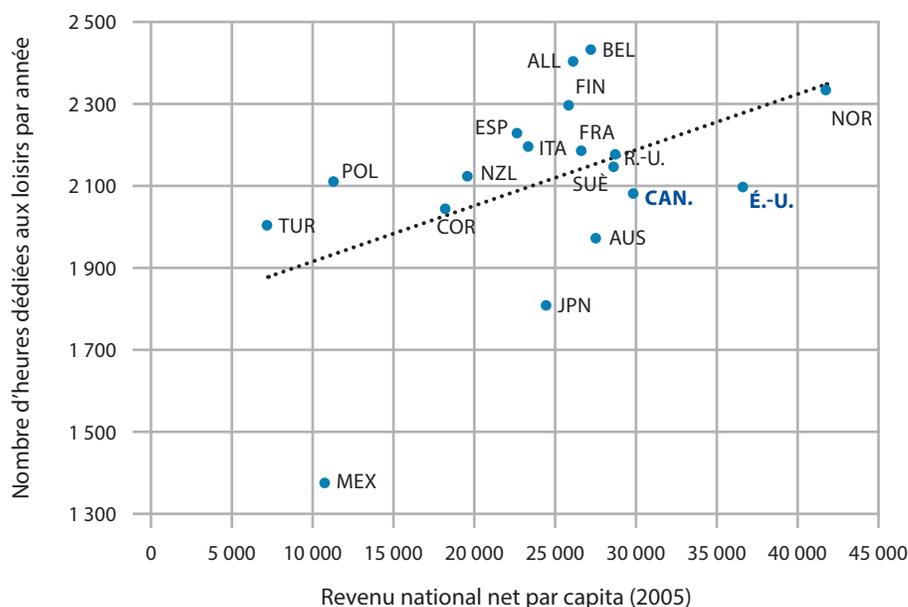
TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1.1 Impact pour le Québec d'une production de 100 millions de dollars (2014) selon divers secteurs

	EFFETS DIRECTS	EFFETS INDIRECTS		EFFETS TOTAUX
		1 ^{er} fournisseur	A. fournisseur	
Industrie de l'information et industrie culturelle				
Valeur ajoutée au prix de base (000' \$)	53,329	12,955	8,743	75,027
Années-personnes de 2014	361,6	134,2	114,7	610,4
Salariés	327	113,9	98,6	539,5
Autres travailleurs	34,6	20,3	16,1	70,9
Établissements des arts, des spectacles et des loisirs				
Valeur ajoutée au prix de base (000' \$)	56,209	18,955	12,402	87,566
Années-personnes de 2014	1,322	308	173	1,812
Salariés	1 051,8	276,9	149,1	1 477,8
Autres travailleurs	279,7	31,2	23,6	334,5
Industries des cultures agricoles et de l'élevage				
Valeur ajoutée au prix de base (000' \$)	39,936	17,377	15,491	72,804
Années-personnes de 2014	544,6	205,6	193	943,1
Salariés	401	164,8	167,8	733,5
Autres travailleurs	143,6	40,8	25,2	209,6
Industrie de la fabrication de matériel de transport				
Valeur ajoutée au prix de base (000' \$)	39,928	7,539	6,617	54,084
Années-personnes de 2014	293,5	78,7	81,3	453,5
Salariés	290,6	72,5	72,5	435,6
Autres travailleurs	2,9	6,2	8,8	17,9

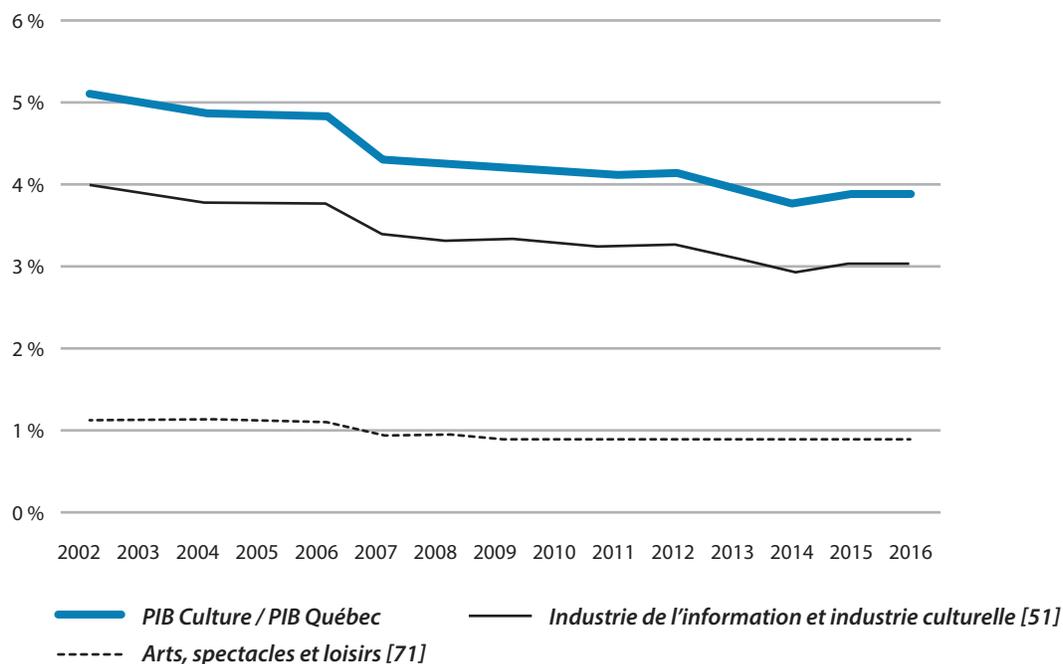
Source : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec

Figure 1.1 Revenu national par habitant et heures dédiées au loisir, pays de l'OCDE



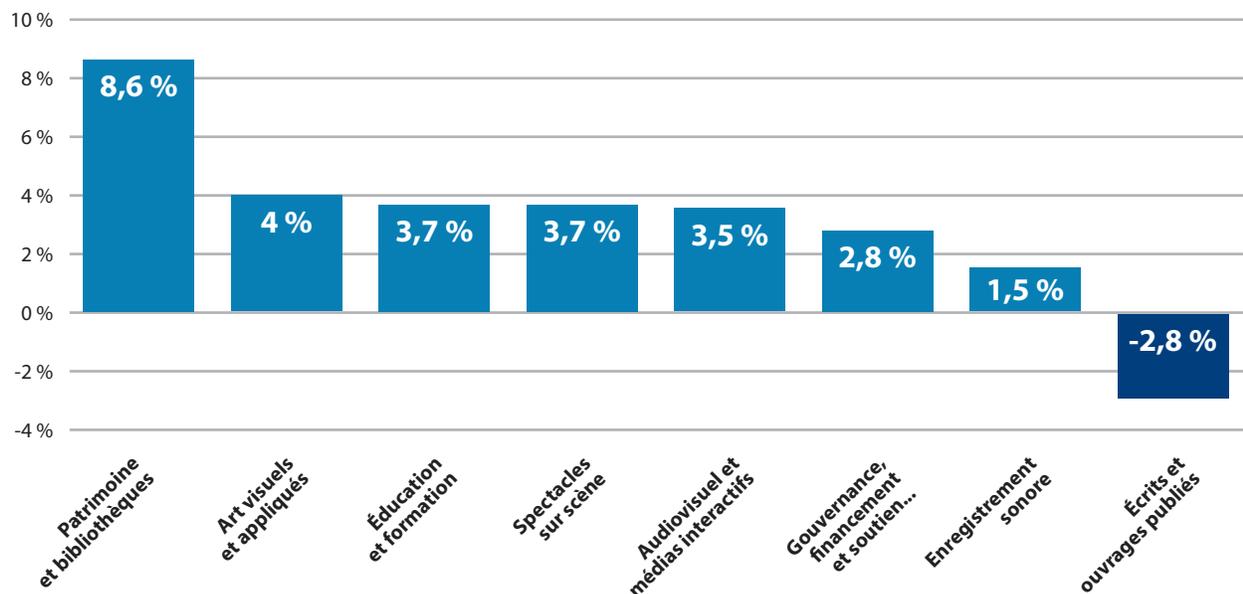
Source : OCDE. Note : Dans ce graphique, le loisir est réparti en cinq catégories : TV ou radio à la maison; autres activités de loisirs; visiter ou recevoir des amis; participer /se rendre à des manifestations culturelles; et sports.

Figure 2.1 Part de la culture dans le PIB du Québec, en %



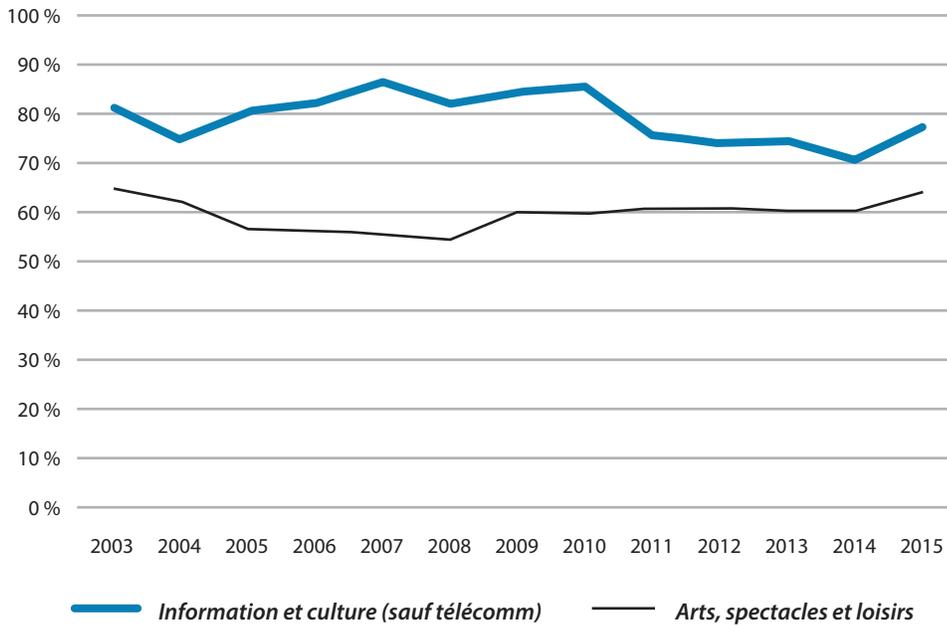
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 379-0028.

Figure 2.2 Croissance annuelle moyenne de la production (\$) dans divers domaines culturels, 2010-2014



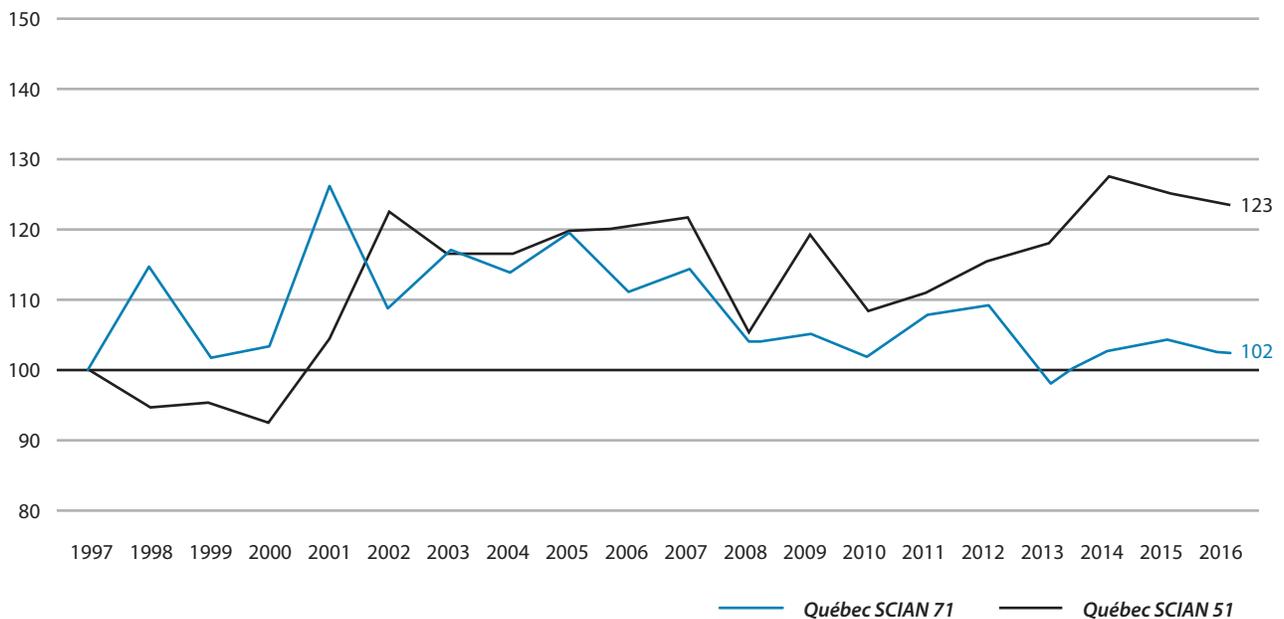
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 379-0028.

Figure 2.3 Ratio des ventes par salarié, culture vs. moyenne des secteurs Données Canada



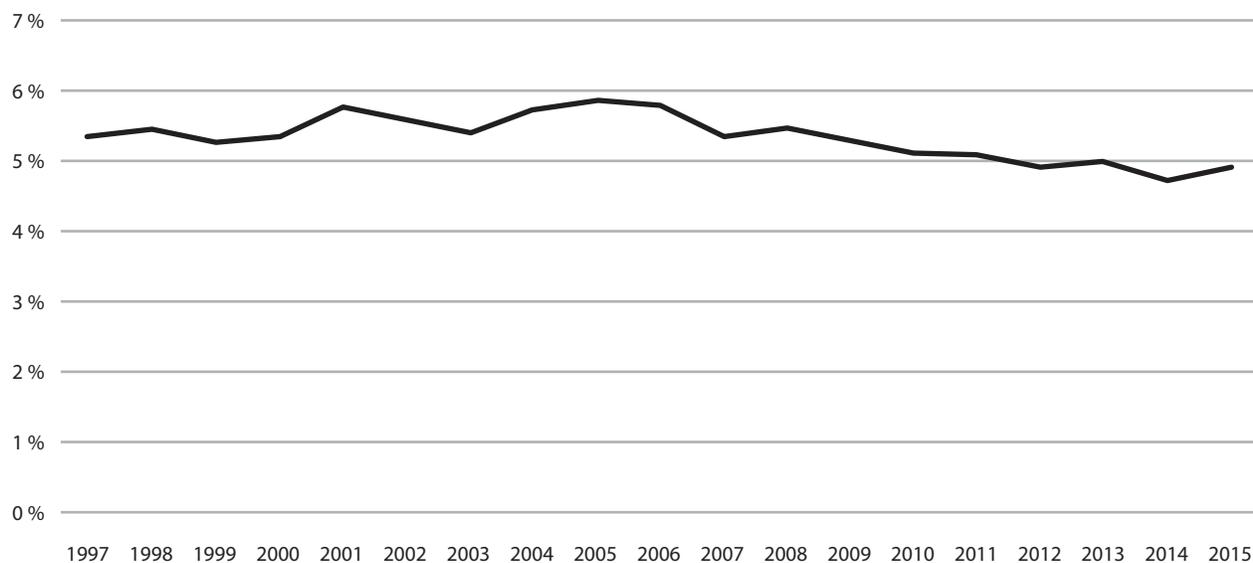
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 180-0003.

Figure 2.4 Productivité du travail dans les industries de la culture (SCIAN=51 et 71), 1997=100



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 383-0033.

Figure 2.5 Dépenses des ménages québécois en loisirs, % du total, 1997-2015



Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 203-0001 et 203-0021.

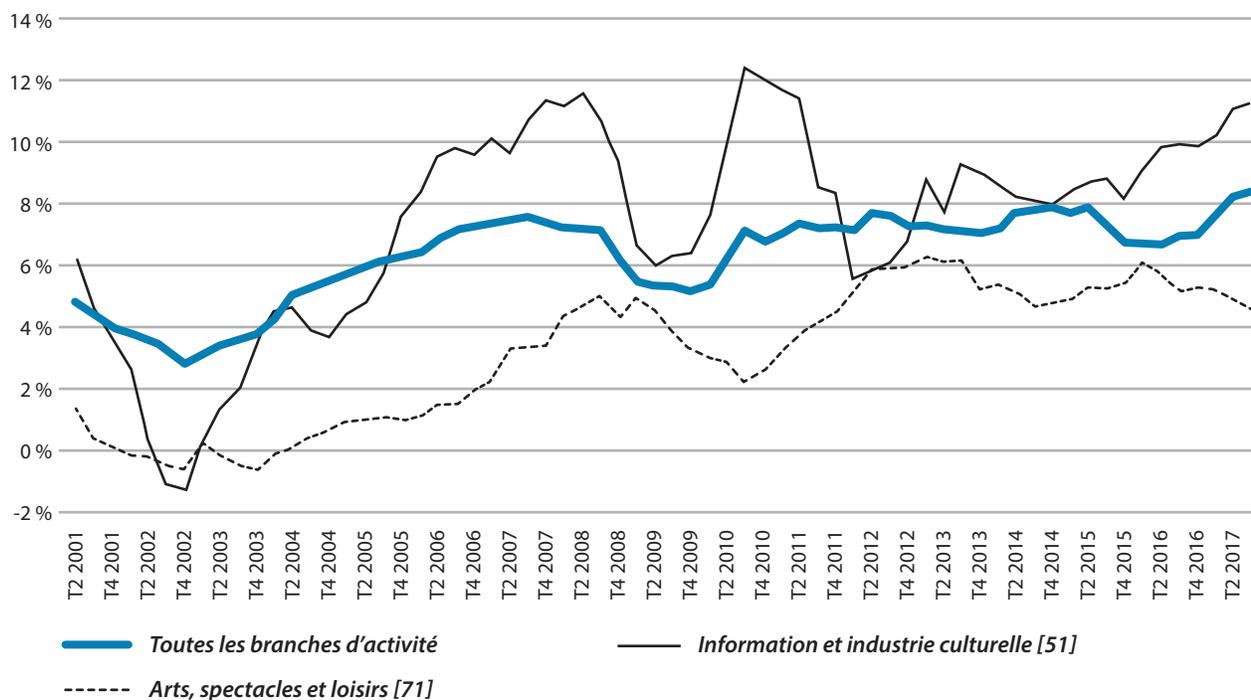
Tableau 2.1 Variation annuelle moyenne des prix de divers postes de dépenses en loisirs – Canada, variations depuis 1990 et depuis 2010

	Variation annuelle des prix au Canada depuis 1990*	Variation annuelle des prix au Canada depuis 2010
Équipement informatique et dispositifs numériques*	-13,1 %	-4,7 %
Équipement vidéo	-6,6 %	-8,4 %
Équipement et fournitures photographiques	-5,7 %	-9,0 %
Équipement audio	-3,6 %	-3,6 %
Achat de médias numériques*	-1,8 %	-1,8 %
Location de médias numériques	2,0 %	0,0 %
Livres et autres matériels de lecture (excluant les manuels scolaires)	2,1 %	2,6 %
Autres équipement, pièces et services de divertissement au foyer	3,0 %	3,4 %
Revue et périodiques	3,1 %	1,8 %
Utilisation d'installations et de services de loisirs	3,2 %	2,2 %
Spectacles (excluant les abonnements à des services vidéos et audios)	3,6 %	1,9 %
Journaux	3,9 %	4,2 %
Abonnements à des services vidéos et audios	4,3 %	3,7 %

*Éq. informatique : 1995; Achat médias num. : 2002

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 326-0021.

Figure 2.6 Rentabilité* moyenne des entreprises et organismes par employé, culture vs. moyenne des secteurs – Données Canada



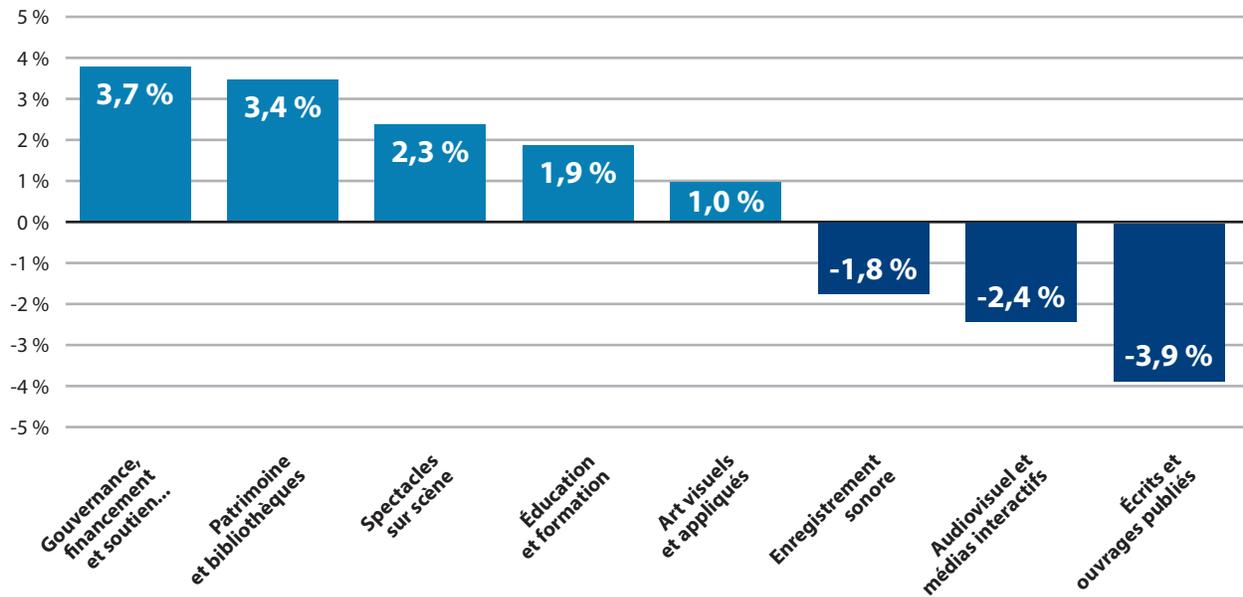
* Ratio bénéfice net / ventes, tous types d'entreprises et organismes confondus
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 187-0001.

Tableau 2.2 Évolution comparée des emplois dans les industries culturelles (SCIAN=51, 71 et sous-secteurs) et dans l'ensemble du Québec, 2004 à 2016

	2004	2006	% total 2016	Var. n	Var. ann.
Ensemble des industries incluant les entreprises non classifiées	3 205 911	3 535 066	100 %	329 155	0,9 %
Industrie de l'information et industrie culturelle [51]	72 946	74 287	2,1 %	1 341	0,2 %
Édition (sauf par Internet)	18 066	17 590	24 %	-476	-0,2 %
Industrie du film et de l'enregistrement sonore	10 506	10 984	15 %	478	0,4 %
Radiotélévision (sauf par Internet)	11 533	10 873	15 %	-660	-0,5 %
Télécommunications	28 645	28 761	39 %	116	0,0 %
Traitement de données, hébergement de données et services connexes	1 449	1 665	2 %	216	1,3 %
Autres services d'information	2 747	4 414	6 %	1 667	4,4 %
Arts, spectacles et loisirs [71]	50 794	60 964	1,7 %	10 170	1,7 %
Art d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes	11 391	13 493	22 %	2 102	1,6 %
Établissements du patrimoine	4 943	6 919	11 %	1 976	3,1 %
Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loterie	34 459	40 553	67 %	6 094	1,5 %

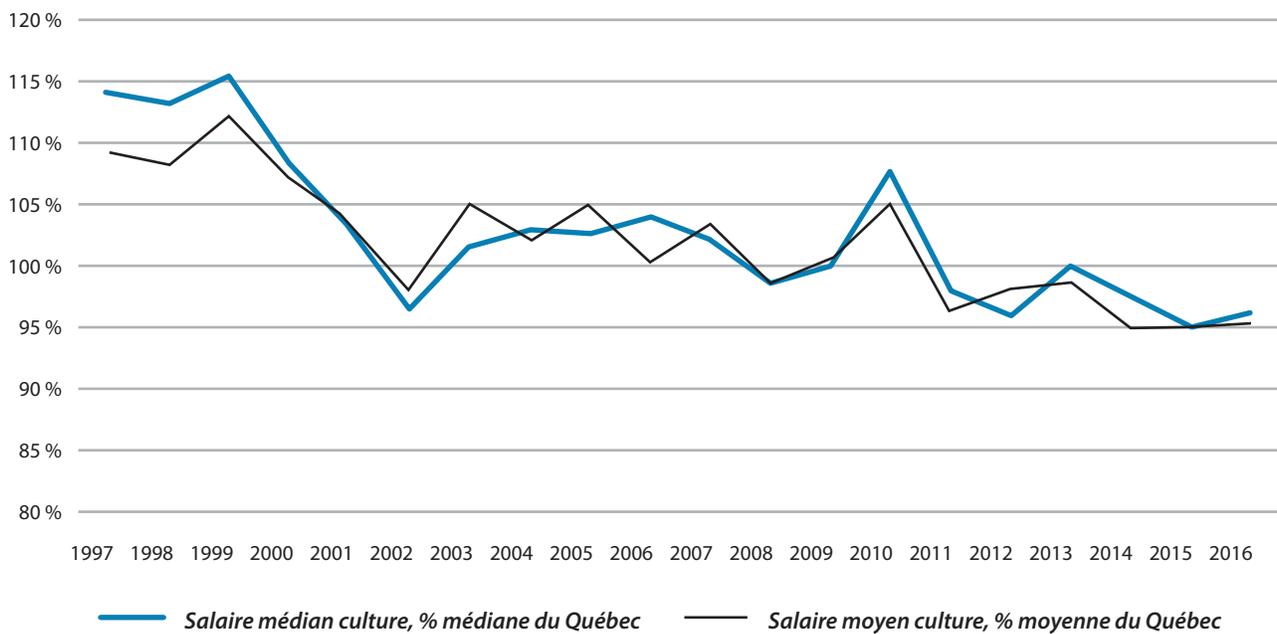
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 281-0024.

Figure 2.7 Variation annuelle moyenne de l'emploi (%) dans divers domaines culturels, 2010 - 2014



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 387-0013.

Figure 2.8 Ratio des salaires moyen et médian dans la culture (SCIAN=51 et 71) versus ceux de l'ensemble du Québec, 1997-2016



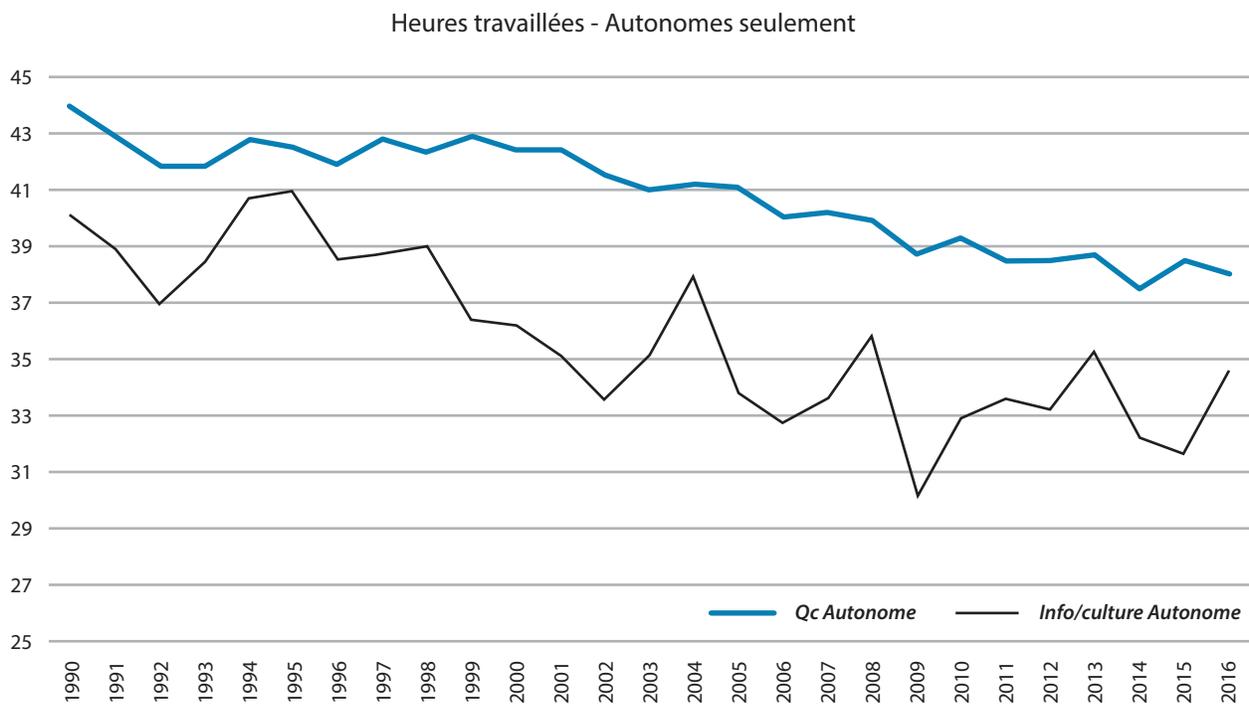
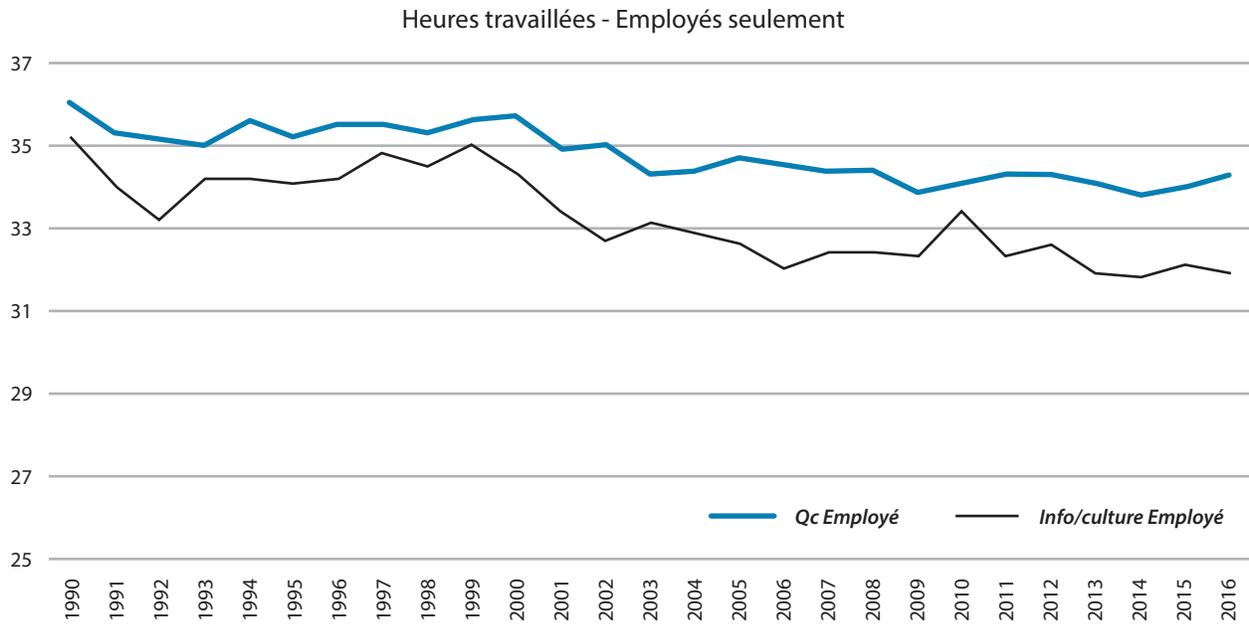
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0072.

Figure 2.9 Proportion des employés et travailleurs autonomes, culture vs. total du Québec, 1997-2016



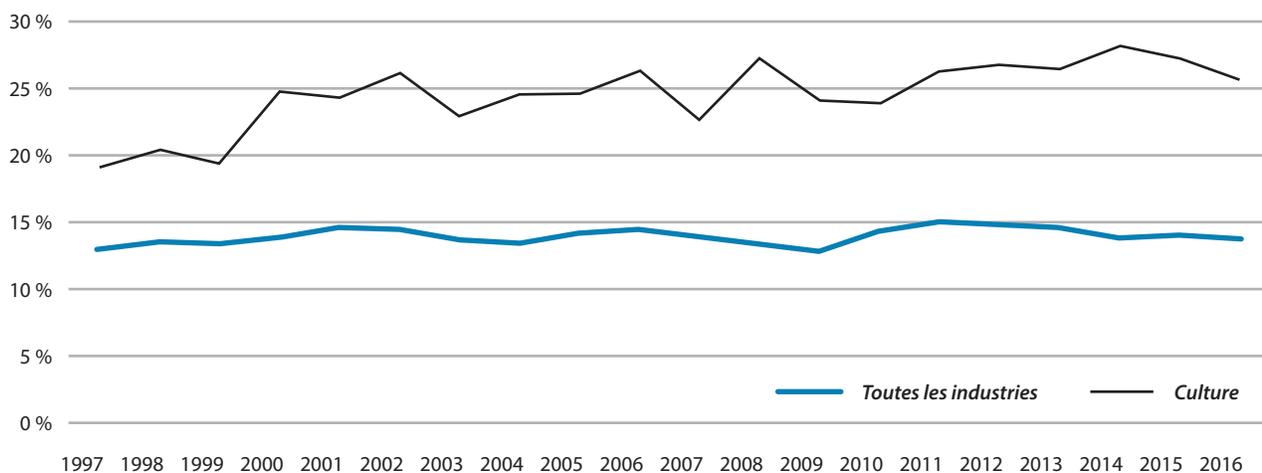
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0022.

Figure 2.10 Moyenne des heures effectivement travaillées – Culture versus ensemble des travailleurs : employés et travailleurs autonomes



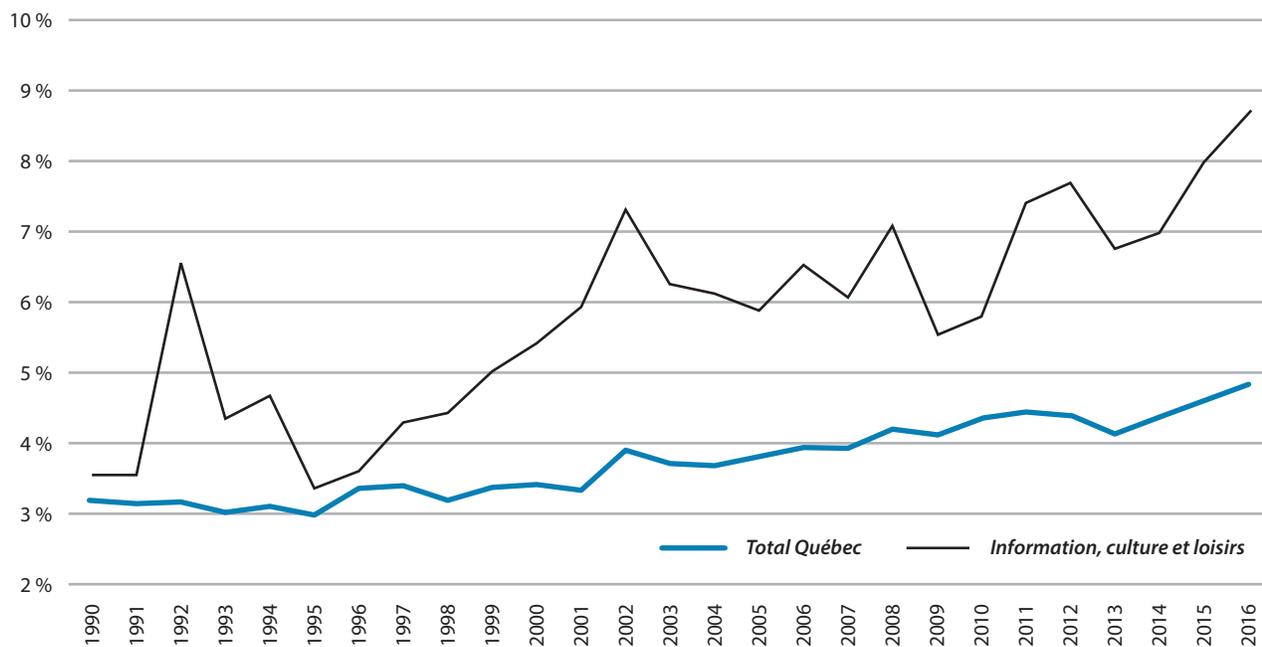
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0022.

Figure 2.11 Proportion des travailleurs à statut temporaire, culture (SCIAN=51 et 71) versus ensemble du Québec, 1997-2016



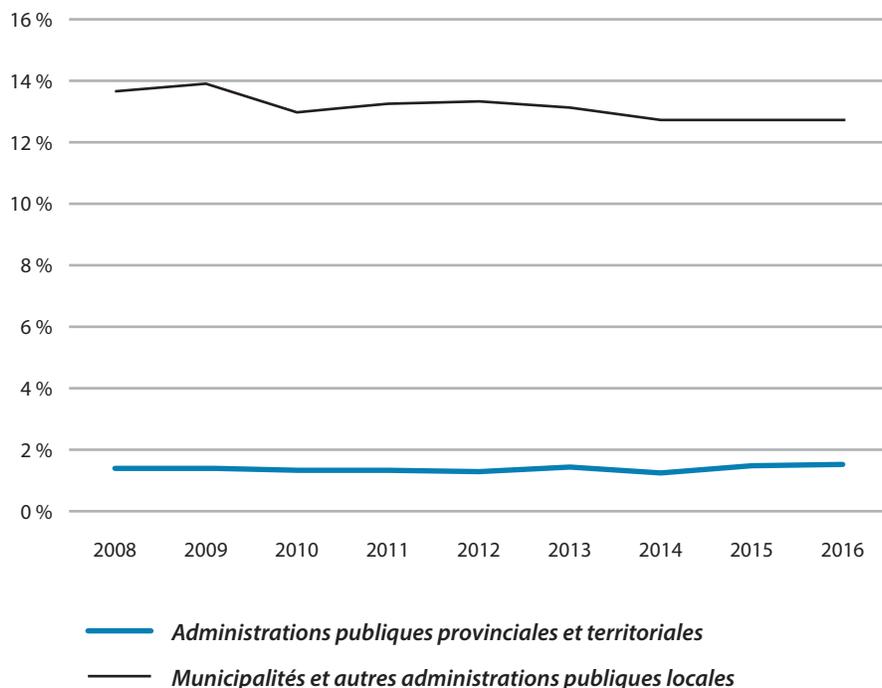
Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0080.

Figure 2.12 Proportion des travailleurs occupant plus d'un emploi, culture (SCIAN=51 et 71) versus ensemble du Québec, 1990-2016



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0031.

Figure 3.1 Proportions des dépenses publiques allouées aux loisirs, culture et religion, Québec et municipalités, 2008-2016



Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 385-0040.

Tableau 3.1 Dépenses en culture du gouvernement du Québec – Budget 2017-2018, M \$

	TOTALES	CULTURE	% DU TOTAL
Dépenses de programme	72 591,4	689,8	1,0 %
Organismes autres que budgétaires	25 393,0	500,3	2,0 %
Comptes à fin déterminée	1 535,2	3,0	0,2 %
Fonds spéciaux	15 951,0	20,7	0,1 %
Grand total	115 470,6	1 213,8	1,1 %

Source : Finances Québec, Budget de dépenses 2017-2018, Renseignements supplémentaires.

6. ANNEXE 2

NOTE MÉTHODOLOGIQUE – CLASSIFICATION DES INDUSTRIES CULTURELLES

NOTE SUR LA CLASSIFICATION DES INDUSTRIES CULTURELLES¹⁰

SCIAN 51 : Industrie de l'information et industrie culturelle

SCIAN 71 : Arts, spectacles et loisirs

SCIAN 51 : INDUSTRIE DE L'INFORMATION ET INDUSTRIE CULTURELLE

Sous-secteurs

511 Édition (sauf par Internet)

512 Industries du film et de l'enregistrement sonore

515 Radiotélévision (sauf par Internet)

517 Télécommunications

518 Traitement de données, hébergement de données et services connexes

519 Autres services d'information

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire et à distribuer (sauf par des méthodes propres au commerce de gros et de détail) des produits d'information et des produits culturels. Sont également inclus les établissements qui offrent les moyens de transmettre ou de distribuer ces produits ou qui offrent un accès à du matériel et à de l'expertise pour traiter les données.

Les caractéristiques propres aux produits d'information et aux produits culturels de même qu'à leurs procédés de production et de distribution permettent de distinguer ce secteur de ceux qui produisent des biens et des services.

La valeur de ces produits réside dans leur contenu informatif, éducatif, culturel ou récréatif, et non dans le format sous lequel ils sont distribués. La plupart de ces produits sont protégés contre la reproduction illégale par les lois sur le droit d'auteur. Seuls les détenteurs des droits de propriété sur ces oeuvres sont autorisés à les reproduire, à les modifier, à les améliorer et à les distribuer. Les coûts d'acquisition et d'exploitation de ces droits sont souvent élevés.

La nature intangible du contenu des produits d'information et des produits culturels permet qu'ils soient distribués sous diverses formes. À titre d'exemple, les films peuvent être présentés en salle, diffusés à la télévision, sur une chaîne de films à la carte ou loués dans un club vidéo local; les enregistrements sonores peuvent être diffusés à la radio, intégrés à des produits multimédias ou vendus chez un disquaire; les logiciels peuvent être achetés en magasin ou téléchargés à partir d'un babillard électronique; les journaux peuvent être achetés dans un kiosque ou consultés en ligne.

¹⁰ Source : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2017 version 1.0 - Structure de la classification.
Lien Internet : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=30753

De plus, les améliorations dans le domaine des technologies de l'information transforment les méthodes de distribution de ces produits. L'inclusion des fournisseurs de services de télécommunications dans ce secteur reflète le rôle important et croissant que jouent ces établissements afin de rendre ces produits accessibles au public.

Les principales composantes de ce secteur sont l'édition, les industries du film et de l'enregistrement sonore, la radiodiffusion et la télédiffusion, les télécommunications, et les industries de traitement et d'hébergement de données.

SCIAN 71 : ARTS, SPECTACLES ET LOISIRS

Sous-secteurs

711 Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes

712 Établissements du patrimoine

713 Divertissement, loisirs, jeux de hasard et loteries

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations ou à fournir des services répondant aux intérêts de leurs clients en matière de culture, de divertissement et de loisirs. Ces établissements assurent la production et la promotion de spectacles, d'activités ou d'expositions destinés au grand public; fournissent les compétences artistiques, créatrices et techniques nécessaires à la production de spectacles et de produits artistiques; préservent et exposent des objets et des sites présentant un intérêt historique, culturel ou éducatif; exploitent des installations ou assurent des services qui permettent à la clientèle de participer à des activités sportives ou récréatives ou de s'adonner à des passe-temps ou à des loisirs.

Pour chacun des deux secteurs, Statistique Canada souligne cette remarque importante : « Certains établissements oeuvrant dans le domaine des arts et des loisirs sont classés dans d'autres secteurs du SCIAN ».

Du reste, la comptabilité nationale utilise également sa propre classification des activités liées à la culture et au divertissement, cette fois en « domaines culturels ». Cette classification, telle que proposée dans les Comptes provinciaux et territoriaux du produit intérieur brut en termes de revenus et de dépenses de Statistique Canada, est organisée comme suit :

Industries de la culture, total

- Produits de la culture
- Patrimoine et bibliothèques
- Spectacles sur scène
- Arts visuels et appliqués
- Écrits et ouvrages publiés
- Audiovisuel et médias interactifs
- Enregistrement sonore
- Éducation et formation
- Gouvernance, financement et soutien professionnel
- Multi*
- Tous les autres produits

Industries du sport, total

- Produits du sport
- Tous les autres produits

* Le multidomaine englobe les industries de la culture qui sont associées à plus d'un domaine de la culture; il s'agit de la partie liée à la culture des industries des organisateurs de congrès, de salons et de foires commerciales, la fabrication et la reproduction de supports magnétiques et optiques, les bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur), ainsi que l'édition et la radiodiffusion par Internet et sites portails de recherche. Ces industries de la culture influent toutes sur plus d'un domaine de la culture, mais ne peuvent pas être facilement attribuées à un seul domaine, de sorte qu'elles ont été regroupées.